



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## Avis

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 4 mars 2020, N° 3A/2020/0396/165, la société TAVARES DA SILVA FRERES sàrl de Heffingen, a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque KOMATSU, type PC 210 NLC-8, numéro de construction K50446 ;

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Cet appel doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

*Heffingen, le 11 mars 2020*

*Le Bourgmestre,*



*Le Secrétaire,*



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## Avis

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 5 mars 2020, N° 3A/2020/0573/166, la société TAVARES DA SILVA FRERES sàrl de Heffingen, a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque KOMATSU, type WA270-7, numéro de construction H01111.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Cet appel doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

*Heffingen, le 11 mars 2020*

*Le Bourgmestre,*

*Le Secrétaire,*





# ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## Avis

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 5 mars 2020, N° 3A/2020/0575/166, la société TAVARES DA SILVA FRERES sàrl de Heffingen, a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque KOMATSU, type PC228USLC-8, numéro de construction 50743.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Cet appel doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

*Heffingen, le 11 mars 2020*

*Le Bourgmestre,*



*Le Secrétaire,*



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## Avis

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 5 mars 2020, N° 3A/2020/0566/166, la société TAVARES DA SILVA FRERES sàrl de Heffingen, a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque KOMATSU, type PC138US-11, numéro de construction F50131.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Cet appel doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

*Heffingen, le 11 mars 2020*

*Le Bourgmestre,*

*Le Secrétaire,*





# ADMINISTRATION COMMUNALE DE **HEFFINGEN**

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## Avis

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 5 mars 2020, N° 3A/2020/0567/166, la société TAVARES DA SILVA FRERES sàrl de Heffingen, a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque KOMATSU, type WA 80-5, numéro de construction KMTWA083T79H50623.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Cet appel doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

*Heffingen, le 11 mars 2020*

*Le Bourgmestre,*

*Le Secrétaire,*





# ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## Avis

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 5 mars 2020, N° 3A/2020/0568/166, la société TAVARES DA SILVA FRERES sàrl de Heffingen, a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque KOMATSU, type PC80MR-3, numéro de construction F00680.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Cet appel doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

*Heffingen, le 11 mars 2020*

*Le Bourgmestre,*

*Le Secrétaire,*





# ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## Avis

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 5 mars 2020, N° 3A/2020/0569/166, la société TAVARES DA SILVA FRERES sàrl de Heffingen, a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque KOMATSU, type HB215LC-3, numéro de construction K70102.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Cet appel doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

*Heffingen, le 11 mars 2020*

*Le Bourgmestre,*



*Le Secrétaire,*



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## Avis

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 5 mars 2020, N° 3A/2020/0570/166, la société TAVARES DA SILVA FRERES sàrl de Heffingen, a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque KOMATSU, type PC55MR-3, numéro de construction F32004.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Cet appel doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

*Heffingen, le 11 mars 2020*

*Le Bourgmestre,*

*Le Secrétaire,*







# ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## Avis

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 5 mars 2020, N° 3A/2020/0571/166, la société TAVARES DA SILVA FRERES sàrl de Heffingen, a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque KOMATSU, type PC 35 MR-5, numéro de construction 31726.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Cet appel doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

*Heffingen, le 11 mars 2020*

*Le Bourgmestre,*

*Le Secrétaire,*





# ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## Avis

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 5 mars 2020, N° 3A/2020/0572/166, la société TAVARES DA SILVA FRERES sàrl de Heffingen, a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque LIEBHERR, type L514, numéro de construction VATZ1115CZB026059.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Cet appel doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

*Heffingen, le 11 mars 2020*

*Le Bourgmestre,*



*Le Secrétaire,*



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE HEFFINGEN

G R A N D - D U C H É D E L U X E M B O U R G

## Avis

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire du 5 mars 2020, N° 3A/2020/0574/166, la société TAVARES DA SILVA FRERES sàrl de Heffingen, a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable Marque LIEBHERR, type A 309 Litronic, numéro de construction WLHZ21035KZK048934.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Cet appel doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

*Heffingen, le 11 mars 2020*

*Le Bourgmestre,*



*Le Secrétaire,*